Nations Unies A/HRC/16/66

Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Seizième session
Points 2 et 10 de l'ordre du jour
Rapport annuel de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général
Assistance technique et renforcement des capacités

Services consultatifs et coopération technique dans le domaine des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général*

* Soumission tardive.

Merci de recycler

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1−2	4
II.	Le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme	3−7	4
III.	Situation financière du Fonds de contributions volontaires	8−10	5
IV.	Plan de gestion stratégique (2010-2011) de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme; révision semestrielle, planification et système de surveillance des résultats	11−14	6
V.	Coopération technique du HCDH: activités de renforcement des capacités et des institutions	15−51	7
	A. Région de l'Afrique	16−24	7
	B. Région de l'Asie et du Pacifique	25−28	9
	C. Régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	29−34	10
	D. Région de l'Europe et de l'Asie centrale	35−40	11
	E. Région des Amériques	41−44	12
	F. Renforcement des capacités et des institutions dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies	45−49	13
	G. Institutions nationales des droits de l'homme et mécanismes régionaux	50−51	15
VI.	Traduction des thèmes et mécanismes des droits de l'homme dans le programme de coopération technique et les recommandations politiques du HCDH	52−68	15
	A. Conseil des droits de l'homme	52−54	15
	B. Procédures spéciales	55−56	16
	C. Examen périodique universel (EPU), suivi et fonds connexes	57−60	16
	D. Traités relatifs aux droits de l'homme	61−63	17
	E. État de droit et démocratie	64−66	18
	F. Lutte contre la discrimination	67−68	18
VII.	Conclusion	69−70	19
Annexes			
I.	État estimatif des recettes et des dépenses du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (du 1er janvier au 23 septembre 2010)		20
II.	Évolution comparée des recettes du Fonds de contributions volontaires et des autres ressources extrabudgétaires du HCDH pour 2000-2010 (au 31 août 2010)		21
III.	Évolution comparée des dépenses au titre du Fonds de contributions volontaires et des autres ressources extrabudgétaires du HCDH pour 2000-2010 (au 31 août 2010)		22
IV.	Liste des donateurs du Fonds de contributions volontaires pour 2010-2011 (au 23 septembre 2010)		23

V. Total des contributions volontaires au Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique par année, de 2004 à 2010 (au 23 septembre 2010) 24

VI. État des contributions volontaires par fonds d'affection spéciale en 2010 (en dollars É.-U.)..... 25

VII. État des dépenses du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique en 2010 par présence sur le terrain (au 23 septembre 2010) 26

I. Introduction

1. Le Secrétaire général soumet au Conseil des droits de l'homme, comme il faisait auparavant pour la Commission des droits de l'homme, un rapport annuel sur la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme récapitulant les débats des réunions du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Dans sa décision 2/102, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Secrétaire général et à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de poursuivre leurs activités conformément à toutes les décisions antérieures de la Commission des droits de l'homme et de mettre à jour les études et rapports pertinents. Le présent rapport, qui actualise le précédent rapport[1] et porte essentiellement sur les travaux du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires en 2010, est soumis à ce titre.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) avait interprété la décision 2/102 comme continuant les rapports précédemment demandés par la Commission des droits de l'homme et fixant un cycle annuel. Cette interprétation n'avait jusqu'ici suscité aucune objection et elle était donc réputée recueillir l'approbation tacite des États Membres. Toutefois, une objection a été officiellement soulevée en 2010, même si c'était dans le contexte d'un autre rapport faisant également référence à la décision 2/102 comme base des rapports annuels. Le HCDH a donc réexaminé ladite décision et conclu que le Conseil des droits de l'homme avait voulu combler une lacune technique en faisant en sorte que les rapports considérés comme devant être soumis à la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme soient prolongés d'un an et soumis à la session de fond suivante du Conseil. Cette période de transition étant passée et l'objection quant à l'interprétation initiale des cycles annuels de soumission des rapports étant à présent consignée, une nouvelle résolution ou décision du Conseil des droits de l'homme sur la question devra être présentée si le Conseil des droits de l'homme souhaite que le mandat en matière d'établissement des rapports soit poursuivi.

II. Le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme

3. Désignés par le Secrétaire général, les membres du Conseil d'administration ont pour mission de conseiller le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de simplifier et rationaliser les méthodes de travail et procédures mises en œuvre dans le cadre du programme de coopération technique. Les membres du Conseil sont actuellement William Schabas (Canada et Irlande), Président, Mónica Pinto (Argentine), Sozar Subari (Géorgie), Fatima Mbaye (Mauritanie) et Deepika Udagama (Sri Lanka). Le deuxième mandat de M. Schabas et de M^{me} Pinto prendra fin en décembre 2011, tandis que M^{me} Udagama débutera en décembre 2010 un second mandat à la demande du Secrétaire général.

4. Le Conseil d'administration qui, à l'origine, suivait en détail les différents projets, a vu son travail évoluer ces dernières années et il conseille désormais le HCDH sur l'orientation générale, la vision d'ensemble et la stratégie globale du programme. Cette évolution est accueillie avec satisfaction par le HCDH, qui a tiré un grand profit de

[1] A/HRC/13/61.

l'expérience et de la sagesse des membres du Conseil, notamment à la suite des récentes réformes intervenues à l'ONU et au HCDH, ayant suscité en particulier un engagement accru au niveau des pays et dans la planification stratégique.

5. Le Conseil d'administration se réunit deux fois par an à Genève. Sa trente-deuxième session avait été organisée pour coïncider avec les consultations annuelles des chefs des présences sur le terrain du HCDH, du 22 février au 2 mars 2010, et sa trente-troisième session s'est tenue du 4 au 10 octobre 2010. Lors de ses sessions, le Conseil d'administration a examiné les différents volets du programme de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme bénéficiant de l'appui du Fonds de contributions volontaires, et le point a été fait sous l'angle thématique et région par région sur la mise en œuvre du plan de gestion stratégique du HCDH pour 2010-2011 eu égard à l'examen semestriel, au cadre stratégique 2010-2013 et au système de suivi des résultats.

6. Le Président du Conseil d'administration a exprimé ses remerciements au nom du Conseil pour l'occasion qui lui était ainsi offerte d'engager un dialogue interactif avec la Haut-Commissaire, après avoir observé avec intérêt la croissance du Haut-Commissariat au fil des ans. La Haut-Commissaire a fait part de sa gratitude aux membres du Conseil d'administration pour la manière dont ils ont guidé les travaux du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique, ajoutant qu'elle leur était redevable de continuer à offrir leur savoir-faire et à superviser les travaux du HCDH dans ce domaine. Elle s'est dite satisfaite des modalités pratiques concernant les sessions du Conseil d'administration, notamment les séances d'information et les interactions avec les différentes sections du Haut-Commissariat et les États Membres, et a encourager le Conseil d'administration à continuer de prodiguer ses conseils spécialisés, qui sont très précieux pour l'action du Haut-Commissariat dans le domaine de la coopération technique.

7. La Haut-Commissaire a donné des informations au Conseil d'administration à propos du Plan de gestion stratégique et du Conseil des droits de l'homme dans le contexte du renforcement du dialogue, de la coordination et de la coopération avec le HCDH. Les membres du Conseil d'administration ont remercié la Haut-Commissaire d'avoir ainsi fait le point de la situation, en relevant la transformation des droits de l'homme au fil des ans et le rôle du HCDH, qui pèse aujourd'hui davantage, et ont souligné l'approche intégrée adoptée dans le domaine des droits de l'homme sur le terrain.

III. Situation financière du Fonds de contributions volontaires

8. La Section des finances et du budget et la Section des relations extérieures et de la liaison avec les donateurs du HCDH ont fourni au Conseil d'administration des informations actualisées sur l'état du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique, dont la santé financière est bonne. Le Conseil d'administration a noté avec intérêt que le Fonds de contributions volontaires était la deuxième source de financement extrabudgétaire du Haut-Commissariat par ordre d'importance. Il a été informé du fait que, si le Fonds avait accusé un fléchissement dans la période biennale 2006-2007, il s'était depuis lors redressé et n'avait pas cessé de se renforcer d'année en année. Pour 2010, la situation en matière de dépenses était positive, et la hausse des recettes restait stable. Les documents mis à la disposition du Conseil d'administration sont joints en annexe au présent rapport.

9. Les membres du Conseil d'administration ont noté que, depuis la création du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique, la situation financière s'était grandement améliorée, grâce à la stratégie de financement des conseillers pour les droits de l'homme des équipes de pays des Nations Unies, des composantes droits de l'homme des

missions de paix des Nations Unies et des bureaux de pays/autonomes dotés d'une composante coopération technique, grâce à quoi le Fonds avait réussi à mobiliser les contributions des donateurs. Le Conseil d'administration a reconnu l'importance de la planification et de la gestion axée sur les résultats, dont les donateurs se sont eux aussi félicités. Des mesures d'impact ont ainsi pu être réalisées, ce dont profitera l'action de longue durée déployée dans le domaine des droits de l'homme.

10. Le Conseil d'administration a souligné que le Fonds de contributions volontaires avait été une source de financement très importante pour les activités de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. En dépit de la crise économique persistante, les États Membres et autres contributeurs avaient de manière générale maintenu leurs niveaux de contribution. Le Conseil d'administration a exprimé sa gratitude aux États Membres et aux organisations pour tous leurs dons au Fonds de contributions volontaires, manifestant par là leur confiance dans l'action du Conseil d'administration. Il a réitéré l'importance de recevoir des fonds d'un large éventail de donateurs, y compris en provenance de pays bénéficiant du Fonds, encourageant même les contributions modestes en tant que signe important de soutien, notamment en provenance de pays en développement soutenant la coopération Sud-Sud.

IV. Plan de gestion stratégique (2010-2011) de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme; révision semestrielle, planification et système de surveillance des résultats

11. À l'intention du Conseil, le point a été fait sur la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique 2010-2011 de la Haut-Commissaire et sur le processus de planification du Cadre stratégique 2012-2013, y compris l'état d'avancement et la mise en œuvre du système de surveillance des résultats du HCDH. Le Conseil a été informé que le Plan de gestion stratégique tenait compte de la manière dont la Haut-Commissaire envisageait la réalisation des objectifs définis au moment où les six priorités thématiques ont été arrêtées. Des recommandations concrètes d'amélioration seront mises au point et présentées à l'Équipe de hauts responsables du HCDH au cours du dernier trimestre de l'année.

12. Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau système de surveillance des résultats s'appuyant sur la technologie de l'information. Les membres ont été informés qu'une approche modulaire avait été adoptée, dans laquelle les éléments clefs du système seraient testés dans un certain nombre de présences sur le terrain avant que le système au complet ne soit déployé à l'échelle du Haut-Commissariat. Le Conseil a reçu une note d'information sur l'évolution des indicateurs devant servir à mesurer les progrès accomplis dans l'obtention des résultats recherchés grâce à un système de surveillance des résultats s'appuyant sur les faits et a été mis au courant des progrès réalisés dans la mise au point des protocoles destinés à normaliser les méthodes de contrôle et permettre la comparabilité des données. S'agissant des exigences en termes d'établissement de rapports, l'Équipe de hauts responsables a demandé que des rapports soient établis sur une base annuelle au niveau des produits et sur une base biennale au niveau des réalisations attendues.

13. Le Conseil a été informé d'une évaluation à venir des résultats du HCDH en termes d'appui fourni aux États au niveau du suivi des recommandations émanant des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. On escompte qu'une évaluation sera lancée au cours du premier trimestre de 2011. Le Conseil a reconnu la difficulté de la tâche de planification et de surveillance en cours, dans chacun des domaines thématiques, et celle d'œuvrer au bon fonctionnement des divers mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Il a été informé de la

nécessité d'intégrer et de simplifier les processus de planification, notamment en améliorant la coordination et la cohérence entre le siège et le terrain.

14. L'attention du Conseil a été attirée sur le fait que le Plan de gestion stratégique n'était qu'un document général de planification sommaire, ne donnant pas le détail des activités, des produits et des ressources nécessaires pour l'accomplissement des réalisations attendues. Cette information fait partie des plans de travail annuels, dont la mise en œuvre est régulièrement surveillée par le biais de l'examen semestriel à l'échelle du HCDH et aussi des examens en fin d'année. Le Conseil s'est réjoui d'apprendre qu'après l'examen semestriel de 2010, la majeure partie des activités sont désormais bien engagées et que le rythme de mise en œuvre est surveillé. Il a en outre été informé des changements inattendus résultant des interventions rendues nécessaires par les crises mondiales.

V. Coopération technique du HCDH: activités de renforcement des capacités et des institutions

15. Le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique appuie les activités de coopération technique consistant à consolider le renforcement des capacités et les institutions dans les régions Moyen-Orient et Afrique du Nord, Europe et Asie centrale, Amériques et Afrique, celle-ci prenant la plus grande place en la matière.

A. Région de l'Afrique

16. Le point a été fait à l'intention du Conseil concernant la situation des présences sur le terrain dans la région de l'Afrique, à savoir la situation régnant dans les divers pays, les projets et les activités ainsi que les stratégies, les partenaires, les contraintes budgétaires et les priorités régionales dans le contexte de la coopération technique. Il a été informé de l'action menée par les composantes droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Libéria, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan, de la situation des conseillers pour les droits de l'homme au sein de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (Burundi), en Guinée, au Kenya, à Madagascar, au Niger et au Rwanda, et aussi de la situation régnant dans les bureaux de pays en Guinée et au Togo.

17. L'attention du Conseil a été attirée sur le fait que, si le Plan de gestion stratégique est le guide principal pour déterminer les questions méritant l'attention prioritaire du HCDH, le Haut-Commissariat doit garder le cap et trouver un équilibre entre les réponses à donner aux problèmes qui surgissent et les interventions qu'il est en mesure de faire avec un maximum d'impact, à l'instar de son engagement positif dans le contexte des élections au Togo, et aussi de la création d'un bureau en Guinée et de la mise en place d'un conseiller pour les droits de l'homme au Kenya, en collaboration avec les institutions des Nations Unies et les partenaires nationaux.

18. Dans la région de l'Afrique, le travail se poursuit dans l'ensemble des six domaines thématiques, où chaque difficulté liée aux droits de l'homme fait figure de priorité, spécialement lorsqu'il s'agit de lutter contre la discrimination dans le cadre de la Déclaration de Durban en combattant la discrimination régionale ethnique et la discrimination de classe, et en intervenant pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels, une tâche critique et épineuse, surtout compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Conseil d'administration a pris note de la coopération fructueuse avec les partenaires et s'est réjoui de noter que le Haut-Commissariat avait poursuivi sa tâche de renforcement des mécanismes régionaux et sous-régionaux relatifs aux droits de l'homme, tels que l'Union africaine, la Communauté de développement de

l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

19. Le Conseil d'administration a été informé des progrès de la révision semestrielle et des nouveaux développements intervenus sur le plan des présences sur le terrain en Afrique, même lorsqu'elles doivent s'accommoder de ressources humaines et financières limitées, et aussi quant à la place importante que prennent les composantes droits de l'homme dans les missions de maintien de la paix. Il s'est enquis de l'application effective du Plan de gestion stratégique sur le terrain et s'est réjoui de l'adoption d'une approche de son développement partant de la base. Le HCDH a reconnu la nécessité d'une attitude stratégique et tournée vers l'avenir pour garantir les résultats, l'impact des actions engagées et l'accomplissement des réalisations attendues.

20. Le point a également été fait sur l'action menée au sein du bureau régional de l'Afrique australe et sur l'action de renforcement de l'engagement auprès des organes conventionnels et au titre de l'Examen périodique universel (EPU). Le Conseil d'administration a appelé à une intensification des efforts de coopération avec les équipes de pays des Nations Unies dans les domaines de collaboration recensés et a noté l'intérêt manifesté par le Lesotho, le Mozambique et le Zimbabwe, notamment à propos des progrès accomplis dans la mise en place et le renforcement de leurs institutions nationales des droits de l'homme. Il a été noté que les projets de coopération technique en Afrique du Sud pourraient servir de plate-forme d'apprentissage pour d'autres pays de la région. À Madagascar, le processus de recrutement d'un conseiller pour les droits de l'homme se poursuivait.

21. En Somalie, le cadre de coopération technique, approuvé par le Gouvernement fédéral de transition en 2009, contenait les principaux domaines d'intervention ci-après: renforcer les capacités des autorités dans le domaine des droits de l'homme, renforcer la surveillance, l'activité d'établissement de rapports et de sensibilisation, contribuer à la lutte contre l'impunité, contribuer à la création de forces de sécurité respectueuses des droits de l'homme, et œuvrer à une prise de conscience accrue des droits de l'homme au sein de la population. Malheureusement, sa mise en œuvre s'est heurtée à des difficultés et des contraintes considérables. Le Conseil d'administration a été informé des services consultatifs offerts par le HCDH au Comité indépendant de la Constitution fédérale, du plaidoyer du HCDH en faveur de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant, de son action dans le sens de l'intégration des droits de l'homme dans les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et de son soutien au mandat de l'expert indépendant sur les droits de l'homme en Somalie. Le Conseil d'administration a en outre été informé que la Somalie ferait l'objet de l'EPU en 2001 et a salué les résultats obtenus avec des fonds limités en dépit des circonstances difficiles, tout en encourageant le HCDH à inscrire dans ses programmes la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

22. Bien que la composante droits de l'homme de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) opère dans ce pays aux côtés d'institutions dans le souci d'assurer la régularité et la transparence du processus électoral, le Conseil d'administration a noté qu'il était important pour le HCDH de contribuer de manière significative dans le cadre du processus de référendum en élaborant un plan d'action en vue d'une intervention sur les différents résultats possibles, même si la composante droits de l'homme de la mission intégrée a un plan de secours.

23. Le Conseiller pour les droits de l'homme de la région des Grands Lacs avait organisé en étroite liaison avec la société civile des ateliers sur l'élaboration de projets et d'activités dans le cadre du processus d'EPU pour le Rwanda. Des consultations avaient également eu lieu avec des membres du Parlement concernant leur rôle en termes de promotion et de protection des droits de l'homme. Le Conseil d'administration a reconnu le

travail considérable que produisait le Conseiller en qualité de catalyseur et de défenseur des droits de l'homme auprès de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

24. Le Conseil d'administration a remercié le Haut-Commissariat pour ce compte rendu approfondi des activités déployées dans la région de l'Afrique et a pris acte des difficultés rencontrées dans les sous-régions, tout en saluant les accomplissements réalisés. Il a souligné l'importance d'œuvrer à l'élaboration de mécanismes de justice et de responsabilisation dans la région et souligné le rôle de coordination que doivent jouer les conseillers pour les droits de l'homme au sein des équipes de pays des Nations Unies, notamment dans le cadre des relations avec les gouvernements. Le Conseil d'administration a souligné la nécessité, pour le Haut-Commissariat, d'élaborer des plans d'urgence stratégiques sur la base de l'expérience et des enseignements tirés de l'action déployée en rapport avec les droits de l'homme dans les processus de paix, de manière à se préparer à relever les défis pouvant surgir dans la région.

B. Région de l'Asie et du Pacifique

25. Le point a été fait à l'intention du Conseil d'administration concernant les développements intervenus dans la région dans le domaine des droits de l'homme, la situation des présences sur le terrain, les projets et activités de coopération technique appuyés par le Fonds de contributions volontaires, ainsi que les difficultés rencontrées. Le Conseil a été informé de la situation concernant les composantes droits de l'homme des Missions de paix des Nations Unies en Afghanistan et au Timor-Leste, ainsi que de la situation concernant les conseillers pour les droits de l'homme en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Sri Lanka.

26. Le Conseil d'administration a été informé des développements positifs intervenus en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec la création d'institutions nationales desdroits de l'homme et la visite fructueuse du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, avec les partenaires importants du développement que sont l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, l'Agence australienne pour le développement international et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme. En outre, l'EPU a constitué une opération importante dans le Pacifique, et le HCDH a trouvé qu'il était relativement facile d'interagir avec les États, même si l'on ne dénombrait que peu de ratifications et si peu de rapports étaient rédigés à l'intention des organes conventionnels.

27. Le Conseil d'administration a également été informé des derniers développements concernant les difficultés rencontrées en Afghanistan avec l'intensification des combats et l'aggravation des conditions de sécurité, en plus des problèmes de recrutement de personnel qui en résultaient, ces conditions ayant entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités de coopération technique. Les activités de surveillance, d'établissement de rapports et de sensibilisation aux droits de l'homme se sont cependant poursuivies. Le Conseil d'administration a été mis au courant de la situation au Timor-Leste sur le plan des droits économiques, sociaux et culturels, de la lenteur de mise en œuvre des activités à Sri Lanka due à la collaboration affaiblie avec les partenaires, ainsi que de la poursuite des activités de coopération technique en Indonésie après le départ du Conseiller pour les droits de l'homme en janvier 2010.

28. Le Conseil d'administration a réitéré son soutien et sa satisfaction à l'égard des présences efficaces sur le terrain de défenseurs des droits de l'homme dans la région, en soulignant la nécessité pour le HCDH de continuer d'affiner des stratégies spécifiques d'intervention et l'importance de renforcer les relations avec les équipes de pays des Nations Unies et les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

C. Régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

29. Un tableau d'ensemble des présences sur le terrain du HCDH dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a été dressé à l'intention du Conseil d'administration. Celui-ci a été informé des projets et activités financés par le Fonds de contributions volontaires dans la région, y compris des stratégies déployées dans le contexte de la coopération technique dans les territoires palestiniens occupés.

30. L'Accord conclu avec le Gouvernement mauritanien concernant la mise en place d'un bureau de pays du HCDH a été signé en septembre 2009 entre la Haut-Commissaire et le Gouvernement. Le Bureau de pays sera créé à Nouakchott vers la fin de 2010.

31. Dans les territoires palestiniens occupés, l'étendue et la complexité des problèmes qui se posent dans le domaine des droits de l'homme ont exigé un haut niveau d'adaptabilité de la part de la présence sur le terrain. Le Conseil d'administration a été informé que les principales priorités du HCDH dans les territoires occupés étaient centrées autour de la responsabilisation, du droit à la vie et à la sécurité de la personne, de la liberté de mouvement et de la discrimination. Des informations lui ont en outre été communiquées concernant le rôle de chef de file du HCDH au sein du Groupe de travail sur la protection dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que des capacités de surveillance et des activités du HCDH, en réponse aux demandes du Conseil des droits de l'homme. S'agissant de surveillance, le besoin urgent pour le HCDH d'accorder une attention accrue à Jérusalem-Est a été souligné. Le maintien à la disposition des autorités palestiniennes de services de coopération technique et d'activités de renforcement des capacités par les présences sur le terrain a été relevé.

32. Le déploiement d'un conseiller pour les droits de l'homme au sein de l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen est prévu et des négociations sont en cours. Le Conseil d'administration a été informé des activités du Bureau régional pour le Moyen-Orient au Liban et des consultations avec les États Membres concernant la création prévue d'un bureau régional pour l'Afrique du Nord. Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction du succès de la visite de la Haut-Commissaire dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et de son suivi. Il a réitéré la nécessité pour le HCDH de pouvoir compter sur un plan stratégique d'urgence pour pouvoir aider si une situation survenait dans la région qui pose un problème sur le plan des droits de l'homme. Il a été informé des progrès du Centre de formation et documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-ouest et la région arabe au Qatar.

33. L'intérêt du Conseil d'administration a également été éveillé à propos de la lutte contre l'impunité et des droits à la liberté d'expression et d'association dans la région et il a salué les efforts accomplis dans ces domaines en dépit des difficultés rencontrées. Le Conseil d'administration a engagé un débat général sur la peine de mort dans la région et sur les ateliers qui pourraient être convoqués en vue d'en promouvoir l'abolition.

34. Le Conseil d'administration a également été informé de manière générale sur les derniers développements intervenus dans le domaine des droits de l'homme en Iraq et a pris note des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en observant que la planification et les stratégies d'intervention axées sur la promotion et la protection des droits de l'homme revêtaient une importance cruciale pour l'instauration d'un environnement stable permettant le plein service des tous les droits.

D. Région de l'Europe et de l'Asie centrale

35. Le Conseil d'administration a pris note des développements récents dans les présences sur le terrain en Europe et en Asie centrale, ainsi que des difficultés − tenant notamment aux contraintes politiques, humaines, financières et administratives − auxquelles se heurte la mise en œuvre des priorités dans la région.

36. Le Conseil d'administration a été informé de la situation des conseillers pour les droits de l'homme en Géorgie, en Moldova et en Fédération de Russie, et de la situation de la présence sur le terrain au Kosovo[2]. Le Conseil d'administration a été informé des travaux entrepris par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) concernant les amendements législatifs au sein d'ateliers organisés avec l'assemblée du Kosovo, à qui incombe la désignation du Médiateur chargé de veiller à la conformité avec les principes de Paris relatifs aux institutions nationales des droits de l'homme. Le HCDH a également collaboré avec d'autres partenaires au Kosovo, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et a donc pu asseoir sa réputation de coordonnateur de l'action dans le domaine des droits de l'homme. Le Conseil d'administration a noté avec intérêt que le programme d'intégration de l'Union européenne au Kosovo offre des opportunités au HCDH d'y inscrire les questions se rapportant aux droits de l'homme.

37. Dans le Sud-Caucase, une région confrontée aux difficultés que connaissent les pays en transition, le HCDH a déployé des activités visant à renforcer les institutions nationales des droits de l'homme dans le but d'accroître les capacités locales de traduction des obligations internationales concernant la protection des droits de l'homme. Le Conseiller principal pour les droits de l'homme a contribué aux groupes de travail instaurés par le Gouvernement géorgien afin de préparer une stratégie de réforme de la justice, en mettant surtout l'accent sur les questions relatives à l'administration pénitentiaire, à la probation et à la justice des mineurs. Il a en outre contribué, par une série d'ateliers régionaux, à une meilleure compréhension par la société azerbaïdjanaise de la nécessité de décriminaliser les propos diffamatoires et la diffamation. Sur cette base, un projet de loi a été élaboré qui est en cours d'examen au Parlement. Le HCDH a continué à promouvoir la ratification des traités relatifs aux droits de l'homme et la coopération des pays à l'égard des procédures spéciales. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2010-2015 a été accepté par le Gouvernement azerbaïdjanais, et les préoccupations touchant aux droits de l'homme ont été reflétées dans le document. Le Conseil d'administration a noté que, s'il devait y avoir un grand nombre de ratifications, la difficulté tiendrait à l'application pratique des lois. Il s'est réjoui de savoir que l'EPU était perçu comme un mécanisme encourageant en termes de collaboration avec les pays de la région dans le domaine des droits de l'homme.

38. Le Conseil d'administration a été informé des progrès constants accomplis dans l'achèvement du premier cycle du programme de maîtrise dans le domaine des droits de l'homme dans les grandes universités russes et du programme de bourses du HCDH pour les peuples autochtones. Le second cycle est en cours d'élaboration et les échos en provenance des étudiants formés dans des universités européennes sont positifs. Le Conseil d'administration a appris avec satisfaction que la société civile était favorable au programme et consciente de ses objectifs à long terme. Il a également pris note de l'existence du réseau des droits de l'homme pour les juges établis en Fédération de Russie,

[2] Partout dans le présent rapport, les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doivent être comprises dans le contexte de la résolution 1244 du Conseil de sécurité (1999) et sans préjudice du statut du Kosovo.

à l'intention desquels il est prévu d'afficher sur le site Web la jurisprudence des Nations Unies en langue russe. La Haut-Commissaire est attendue en Russie dans le courant de l'année prochaine. Le Bureau du Médiateur est un partenaire clef de la Fédération de Russie.

39. Le point a été fait à l'intention du Conseil d'administration concernant l'action déployée en République de Moldova pour préparer la ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et en assurer le suivi. Le HCDH a également joué un rôle déterminant dans le renforcement des capacités du Centre des droits de l'homme (une institution nationale de Moldova) par l'entremise de séances d'information et de la transmission de savoir-faire, de même que dans la fourniture de conseils portant sur la rédaction de la candidature du Centre en vue de son accréditation auprès du Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme. La République de Moldova fera l'objet de l'EPU en 2011, et le HCDH lui apporte actuellement son aide dans le processus de préparation. Le déploiement d'un conseiller pour les droits de l'homme en Ukraine en 2011 est actuellement à l'étude avec le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies.

40. À la suite des violences qui ont éclaté au Kirghizistan en juin 2010, du personnel spécialisé dans les droits de l'homme a été déployé sur le terrain dans le sud du pays pour une période d'un an. Le Conseil d'administration a en outre été informé que le Bureau régional pour l'Europe à Bruxelles examinait à titre prioritaire la question de la discrimination dans le contexte des migrations. Ce Bureau collabore étroitement avec le Conseil de l'Europe en ce qui concerne les questions touchant au logement adéquat, à l'éducation et aux migrations, ainsi qu'à la traite des enfants. Le Conseil d'administration a noté avec satisfaction que les droits économiques, sociaux et culturels étaient pris en considération dans la région.

E. Région des Amériques

41. Le point a été fait à l'intention du Conseil d'administration concernant les présences sur le terrain, les projets, les activités, les stratégies, les partenaires et les priorités régionales dans le cadre de la coopération technique bénéficiant du Fonds de contributions volontaires. La région des Amériques est généralement caractérisée par des démocraties stables, des cadres juridiques solides, de bonnes institutions nationales des droits de l'homme, une société civile organisée et un haut niveau de ratification, et présente donc un certain nombre d'opportunités d'engagement aux côtés du HCDH dans des domaines spécifiques relatifs aux droits de l'homme. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a été informé du fait que les défis à relever étaient spécialement l'inégalité et le manque d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, la discrimination contre les peuples autochtones et les minorités, l'administration de la justice, la lutte contre l'impunité et la sécurité publique. Il a été informé d'une consultation régionale avec les chefs des présences sur le terrain et avec des experts ayant eu lieu au Panama en août 2010 aux fins d'évaluer la situation sur le plan des droits de l'homme ainsi que la situation politique dans la région. Durant cette consultation, les participants sont convenus que les priorités fixées dans le Plan de gestion stratégique 2010-2011 étaient toujours d'application et que l'accent devait être mis sur les questions touchant à la sécurité publique et aux peuples autochtones.

42. Le Conseil d'administration s'est dit heureux d'apprendre que le déploiement de conseillers pour les droits de l'homme au Paraguay et au Honduras avait eu lieu et que le Bureau régional à Santiago du Chili était opérationnel. Le HCDH s'est employé à revoir la législation de l'État plurinational de Bolivie en examinant la législation axée sur la lutte contre la discrimination et en apportant son soutien au Gouvernement selon une approche fondée sur les droits de l'homme au niveau de la planification de politiques. Il a aussi

œuvré à l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine des droits de l'homme au Nicaragua et en Équateur. Le Conseil d'administration a également été informé des difficultés rencontrées par le Haut-Commissariat dans le renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme et des institutions nationales.

43. Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction du travail accompli en soutien à l'administration de la justice au Mexique, en Colombie, au Nicaragua et au Panama, et de la présentation d'un mémoire en qualité d'*amicus curiae*[3] au Guatemala aux fins d'élaborer une doctrine du droit concernant l'habilitation des titulaires de droits à prendre part aux politiques publiques. La crise provoquée par le tremblement de terre en Haïti, qui a fait des victimes parmi la Section des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a pesé d'un poids énorme sur la mise en œuvre d'activités de coopération technique par la composante droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies en Haïti et a eu un impact significatif sur la capacité du Haut-Commissariat à gérer le Groupe de protection. Le Conseil d'administration a pris note des difficultés rencontrées et a salué les accomplissements réalisés.

44. Le Conseil d'administration a été informé des activités possibles pour l'année à venir consistant à s'engager davantage auprès des pays anglophones des Caraïbes en vue d'obtenir de ces pays la ratification d'un nombre accru d'instruments internationaux, d'améliorer la situation en matière de rapports, d'accroître le nombre d'invitations permanentes adressées aux procédures spéciales et de faire mieux connaître le mécanisme de l'EPU. Il a été informé de la situation des institutions nationales des droits de l'homme et de l'état des systèmes judiciaires; il a estimé que le défi à relever serait de déterminer la meilleure stratégie pour concourir à renforcer les institutions nationales des droits de l'homme grâce à des normes internationales tendant à consolider les mécanismes de mise en cause de la responsabilité. Le Conseil a pris acte des efforts considérables déployés dans la région en vue de nouer des relations avec les gouvernements et les autorités locales. Au Bureau de Mexico, dans le cadre de son mandat de surveillance, le HCDH a eu l'occasion d'accroître sa présence dans l'État et d'organiser des missions de suivi des violations des droits de l'homme. Le Conseil d'administration a été informé du plan de mise en œuvre d'un programme axé sur une approche respectueuse des droits de l'homme en partenariat avec le Gouvernement, l'armée et la société civile. Il a observé que la lutte contre l'impunité et le maintien de la sécurité publique constituaient un défi dans la région. Il a été informé de la coopération fructueuse en Équateur avec l'équipe de pays des Nations Unies et de la mise en œuvre de programmes conjoints sur la réforme judiciaire et de conseils techniques sur la nouvelle constitution en Équateur.

F. Renforcement des capacités et des institutions dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies

45. À l'intention du Conseil d'administration, un tableau d'ensemble a été dressé des activités déployées par la Section d'appui aux missions de paix et d'intervention rapide du HCDH. Les activités de la Section se subdivisent en gros en quatre grands domaines: l'intervention rapide, les droits de l'homme dans le cadre de l'action humanitaire, l'appui aux missions de paix, et la gestion du fichier des missions de paix. Le Conseil d'administration a été informé du rôle de cette Section qui est en évolution, s'agissant de la gestion des partenariats au siège et sur le terrain lors des crises (notamment les crises

[3] Le 25 août 2008, le HCDH a présenté à la Cour constitutionnelle du Guatemala un mémoire en qualité d'*amicus curiae* dans l'affaire concernant un ex-responsable militaire pour la disparition forcée d'un certain nombre de résidents du village de Choatulum entre 1981 et 1984.

humanitaires) et dans le contexte de l'Agenda des Nations Unies pour la paix et la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)) et des missions importantes du Département des affaires politiques.

46. La Section guide l'engagement du HCDH au sein du Comité permanent interorganisations, le mécanisme primaire de la coordination interinstitutions en matière d'assistance humanitaire associant les partenaires humanitaires clefs du système des Nations Unies et extérieurs à ce système[4]. La Section soutient le HCDH dans son rôle au sein du Groupe de protection, notamment lorsque le Haut-Commissariat s'engage à prendre la tête des efforts de protection interinstitutions sur le terrain, comme cela a été le cas en Haïti au lendemain du tremblement de terre. Le défi que doit relever le HCDH est de faire en sorte que les droits de l'homme soient pris en compte de la phase des premières alertes jusqu'à celle de la remise en état, en passant par les phases de préparation, de planification de l'urgence, des interventions d'urgence et des étapes transitoires. Il a été souligné que l'engagement rapide du HCDH dans les processus humanitaires contribuait à faire passer la fourniture de l'assistance humanitaire d'une approche fondée sur les besoins à une approche fondée sur les droits. Le Conseil d'administration a été informé des difficultés auxquelles s'est heurté le Haut-commissariat dans l'action déployée en Haïti et au Kirghizistan. Le HCDH organise également six consultations régionales devant avoir lieu en 2010-2011 à propos des droits de l'homme et de l'action humanitaire en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et du Sud et en Asie du Sud-Est, avec pour objectif de renforcer encore les capacités opérationnelles du Haut-Commissariat à s'engager efficacement dans des activités de préparation et d'intervention en situation de crise humanitaire. Des consultations sont également en cours dans le contexte plus large des efforts visant à constituer un cadre d'engagement dans l'action humanitaire à l'échelle du Haut-Commissariat.

47. Le Conseil d'administration a été informé des progrès accomplis sur le plan de l'intégration des droits de l'homme dans l'Agenda pour la paix et la sécurité des Nations Unies. S'agissant des développements récents, le Conseil d'administration s'est réjoui de noter les entretiens se déroulant au plus haut niveau du système des Nations Unies concernant la possibilité d'appliquer la politique de soutien conditionnel à toutes les missions de maintien de la paix, en vertu de laquelle les missions des Nations Unies ne sont pas autorisées à venir en aide, au travers de leur volet militaire, aux forces armées nationales s'il apparaît qu'elles ont été impliquées dans des violations des droits de l'homme. Il a été noté que le HCDH continuait à jouer un rôle clef dans la sélection, en vue de leur recrutement, de spécialistes des droits de l'homme pour les missions de paix des Nations Unies officiellement placées sous la responsabilité du DOMP en fournissant aux candidats l'habilitation dont ils doivent être munis. Le Haut-Commissariat prodigue aussi ses conseils dans le cadre du processus de sélection des chefs des composantes droits de l'homme, auquel il apporte son concours.

48. S'agissant de l'intervention rapide, la Section a appuyé le déploiement d'observateurs des droits de l'homme dans le cadre des élections au Togo, la création de la commission chargée du suivi du rapport Goldstone, l'instauration de la mission internationale d'établissement des faits concernant la flottille de Gaza (A/HRC/RES/14/1), l'instauration du Groupe consultatif du Secrétaire général des Nations Unies sur le conflit à Sri Lanka, l'ouverture du bureau de pays en Guinée et l'envoi d'une équipe d'observateurs chargés de surveiller la situation des droits de l'homme durant les élections et enfin le déploiement d'une opération temporaire d'urgence au sud du Kirghizistan. Une session

[4] Le Comité permanent interorganisations a été créé en juin 1992 en réponse à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire.

initiale de formation axée sur les compétences en matière d'établissement des faits et d'enquête a eu lieu à l'intention de certains membres du fichier en septembre 2010.

49. Le Conseil d'administration a été informé des progrès réalisés dans la mise au point, par la Section, des instruments d'alerte rapide devant assister les décideurs de haut niveau durant les crises. La coordination du HCDH avec le Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et avec le Bureau du Rapporteur spécial sur la prévention du génocide a été portée à sa connaissance. Enfin, il a été informé de la décision de relancer le projet de base de données sur les violations des droits de l'homme et des plans consistant à déployer ce projet dans un premier temps au Mexique, en Ouganda, au Népal, au Burundi et en Côte d'Ivoire.

G. Institutions nationales des droits de l'homme et mécanismes régionaux

50. Le point a été fait à l'intention du Conseil d'administration sur la coopération de la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux avec les sections géographiques, la Division des traités, le Conseil des droits de l'homme et la Division des procédures spéciales, les présences sur le terrain, les bureaux du PNUD et les équipes de terrain des Nations Unies. Dans le courant de l'année, le HCDH a tenu des ateliers régionaux sur les dispositions prises au niveau régional en vue de renforcer l'édifice régional et sous-régional des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Le Conseil d'administration a été informé du résultat fructueux de trois consultations ayant eu lieu à Addis-Abeba, Strasbourg et Washington, en vue de la préparation d'un atelier international sur le renforcement de la coopération entre les mécanismes internationaux et régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme, qui s'est tenu à Genève en mai 2010 en application de la résolution 12/15 du Conseil des droits de l'homme. Cet atelier a vu la participation d'experts des mécanismes régionaux et des organes conventionnels, entre autres, et a donné lieu à une série de recommandations, parmi lesquelles la désignation, au sein des arrangements régionaux, de points focaux chargés de la liaison avec le système des Nations Unies.

51. Le Conseil d'administration a été informé du renforcement des institutions nationales et de la fourniture d'une assistance technique aux institutions nationales des droits de l'homme, en partenariat avec le PNUD et les gouvernements, et s'est réjoui du soutien des hauts responsables du PNUD concernant la réaffirmation de leur partenariat stratégique avec le HCR dans l'instauration et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme au niveau national. Il a également appris la poursuite du programme de bourses d'études et a été mis au courant du statut d'accréditation des institutions nationales des droits de l'homme.

VI. Traduction des thèmes et mécanismes des droits de l'homme dans le programme de coopération technique et les recommandations politiques du HCDH

A. Conseil des droits de l'homme

52. Le Conseil d'administration a été informé de la manière dont le Groupe de travail sur l'examen du Conseil des droits de l'homme traite aujourd'hui des questions de fond et de procédures, et aussi du Code de conduite des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, des procédures de plainte et du lieu que la coopération technique permettrait d'établir afin d'examiner les violations des droits de l'homme sur le terrain.

53. Le Conseil d'administration a souligné le succès actuel que constitue la participation active des États dans le processus de l'EPU, notamment l'apport hautement significatif des rapports émanant de la société civile. Cependant, il a été observé que la qualité et le type des recommandations issues du processus gagneraient à être améliorés.

54. Le Conseil d'administration s'est enquis de savoir si le Conseil des droits de l'homme avait une stratégie concernant l'engagement des ONG, de façon à assurer une large participation de la part de ces dernières dans la préparation de rapports parallèles sur les questions sensibles se rapportant aux droits de l'homme et dans le cadre des sessions du Conseil des droits de l'homme. Il a pris note avec gratitude du travail que continue d'assurer le Conseil des droits de l'homme et a dit se réjouir de l'examen à venir.

B. Procédures spéciales

55. Le point a été fait à l'intention du Conseil d'administration concernant le travail réalisé dans le cadre des mandats thématiques, couvrant les droits civils et politiques, aussi bien que les droits économiques, sociaux et culturels, et les catégories cibles (migrants, peuples autochtones, femmes et enfants), et il a aussi été informé de la structure générale du Service des procédures spéciales. Le Haut-Commissariat a fait le point sur le travail accompli dans le cadre des procédures spéciales, sur les groupes de travail et sur les nouveaux mandats, y compris le réexamen des mandats et l'application du Code de conduite. Le Conseil d'administration a pris acte de l'importante contribution apportée par les titulaires de mandat au développement du droit international.

56. Le Conseil d'administration a remercié le Service des procédures spéciales pour cette mise au courant, a noté l'importance de maintenir à la fois les mandats thématiques et les mandats par pays, et a appelé au renforcement du groupe consultatif sur la nomination des titulaires de mandat figurant sur la liste publique.

C. Examen périodique universel (EPU), suivi et fonds connexes

57. Le Conseil d'administration a été informé qu'une stratégie d'EPU avait été élaborée par le HCDH en mai 2010, dans laquelle on avait adopté une approche holistique pour l'application des recommandations par les organes conventionnels, les procédures spéciales, l'EPU et les recommandations du Haut-Commissaire. Il a aussi été informé que le cadre de l'approche stratégique de mise en œuvre des recommandations et du suivi des résultats de l'EPU consistait en la diffusion et la gestion des connaissances, le soutien direct au niveau de la mise en œuvre et le suivi du statut de mise en œuvre des recommandations.

58. Le Conseil d'administration a été informé des activités relatives à l'EPU au Bélarus, et de l'élaboration d'une proposition par le Bureau régional pour le Pacifique, devant aider les pays insulaires du Pacifique à hiérarchiser les recommandations de l'EPU et autres mécanismes internationaux de manière holistique, pour que cela produise des effets tangibles au niveau des pays. Il a été noté que le besoin s'imposait de renforcer les capacités de la région du Pacifique à mettre en œuvre les recommandations de l'EPU, ainsi que celles d'autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a encore été informé d'un atelier de présession de l'EPU en Afrique du Sud et des demandes officielles d'assistance reçues du Burkina Faso, de l'Équateur, du Cap-Vert et de la République démocratique du Congo.

59. Le Conseil d'administration a été informé des deux fonds d'affectation spéciale de l'EPU et de leurs objectifs distincts devant permettre pour l'un de faciliter la participation des États au processus de l'EPU et pour l'autre d'aider les États dans l'application des recommandations de suivi. Il a noté avec intérêt la participation et le partenariat des équipes

de pays des Nations Unies dans l'élaboration des documents du processus d'avant session de l'EPU.

60. Enfin, le Conseil d'administration a manifesté son intérêt pour le second cycle de l'EPU et a spécifiquement fait part de son souhait de voir organiser une deuxième série de visites et de missions à la fois dans les petits et les grands États, tout en encourageant le Haut-Commissariat à en consigner le processus. Il s'est enquis de la stratégie qu'envisageait le Haut-Commissariat concernant la participation des ONG, notamment au niveau du processus de suivi, et a noté l'importance de tous les mécanismes des organes conventionnels, des procédures spéciales et de l'EPU, ainsi que l'interaction des États avec chacun de ces processus. Le Conseil d'administration a remercié le Haut-Commissariat de cette mise à jour sur l'EPU et a exprimé sa satisfaction à propos du site Web de l'EPU, dans lequel il voyait une ressource utile pour son action.

D. Traités relatifs aux droits de l'homme

61. Le point a été fait à l'intention du Conseil d'administration concernant la progression de la ratification des traités par les États, ayant entraîné une hausse de travail pour les organes conventionnels concernés. Le Conseil a été informé des progrès réalisés en matière d'établissement de rapports relatifs au suivi de l'EPU, domaine pour lequel les États ont manifesté un vif intérêt, et des informations actualisées lui ont été données concernant la création de nouveaux organes conventionnels et de groupes de travail intergouvernementaux en vue de l'adoption possible de nouveaux traités et d'une évolution des tâches, qui s'écarteraient du travail traditionnel relatif aux droits de l'homme pour embrasser des secteurs nouveaux et exigeants tels que les droits des personnes âgées, les mercenaires et les sociétés de sécurité privée. Des informations actualisées ont également été données au Conseil d'administration concernant la charge de travail du Haut-Commissariat, qui a dû assurer le bon déroulement de soixante-quatorze semaines de session des organes conventionnels et des réunions consultatives organisées par ces mêmes organes à Dublin, Marrakech et Poznan afin de renforcer leurs méthodes de travail. Les organes conventionnels procèdent en outre à un réexamen devant permettre d'harmoniser les méthodes de travail et de simplifier le processus d'établissement de rapports, et envisagent de tenir des consultations informelles et des sessions de brassage d'idées auxquelles participeraient la société civile et les États. Les organes conventionnels réfléchissent aux moyens de mettre en œuvre les recommandations au niveau des pays et ont tenu à ce propos des ateliers de suivi en vue d'une action intégrée sur la base d'une approche systématique. Le Conseil d'administration a été informé de l'examen en cours concernant l'intégration des recommandations pour des mécanismes tels que l'EPU et les procédures spéciales dans un souci d'approche unifiée.

62. Les membres du Conseil d'administration ont fait part de leur satisfaction à propos du travail accompli par les organes conventionnels en tant que mécanisme indépendant et ont recommandé d'intensifier le contrôle de la mise en œuvre des recommandations. S'agissant des membres des organes conventionnels, le Conseil d'administration a recommandé l'adoption de lignes directrices et de procédures à mettre au point par la Haut-Commissaire en vue de faciliter leur nomination par les États Membres. Le Conseil d'administration a en outre souligné la nécessité pour les organes conventionnels d'avoir davantage de contacts avec les présences sur le terrain afin d'obtenir le maximum d'impact de leur action. Le HCDH a reconnu le potentiel qu'offrait l'institutionnalisation des liens avec le terrain par le biais des présences existantes, notamment en organisant des réunions informelles destinées à un échange d'informations propre à permettre une approche coordonnée avec d'autres institutions des Nations Unies et avec les équipes de pays des Nations Unies.

63. Il a été pris acte de l'acceptation du processus de l'EPU et du défi à relever par les organes conventionnels concernant la nécessité de se montrer plus fermes et plus efficaces dans leurs opérations. Le Conseil d'administration a reconnu le travail normatif précieux accompli par les organes conventionnels sur le plan du renforcement de l'application des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU. Il a souligné l'importance pour ces organes de prendre appui sur les recommandations antérieures.

E. État de droit et démocratie

64. Le Conseil d'administration a été informé du travail entrepris par la Section de l'état de droit et de la démocratie dans le domaine des activités de coopération technique, en collaboration avec d'autres organes du HCDH, sous la forme de l'assistance apportée au niveau de l'élaboration de normes, notamment dans l'application des meilleures pratiques sur le terrain. Il a également été informé de l'action de lutte contre l'impunité menée pour engager un programme destiné à favoriser la responsabilisation au niveau national sur le terrain, en mettant l'accent sur différents mécanismes d'enquête − en particulier des commissions d'enquête. L'élaboration d'un instrument politique destiné aux décideurs et autres parties prenantes a également été portée à sa connaissance.

65. L'attention du Conseil d'administration a été appelée sur l'importance d'établir des commissions d'enquête indépendantes au niveau national, ce qu'a récemment souligné la Haut-Commissaire. Le HCDH a également rédigé un rapport d'orientation portant sur un cadre de protection des témoins et des victimes lors de la quinzième session du Conseil des droits de l'homme. Le plan stratégique du Haut-Commissariat dans ce domaine est de poursuivre l'action de responsabilisation concernant les violations graves, la mise sur pied de commissions d'enquête nationales et l'adoption d'un système de responsabilisation concernant les poursuites au niveau national. Le Conseil d'administration a également été informé des préoccupations qui se sont fait jour en Amérique latine concernant les effets de la criminalité organisée sur les dispositions prises pour assurer la sécurité publique. Il s'est félicité des efforts déployés par le HCDH pour prodiguer des conseils en matière de justice transitionnelle, en fixant des normes, en donnant des conseils et en prenant des initiatives de renforcement des capacités. Il a pris connaissance avec plaisir de la production d'outils consistant notamment en recueils de meilleures pratiques glanées à l'occasion des opérations des Nations Unies sur le terrain dans le domaine de la justice transitionnelle.

66. Le Conseil d'administration s'est enquis de la question de la justice traditionnelle et de la nécessité d'échanger des idées, et a été informé du fait que des experts colombiens en droit constitutionnel avaient incorporé la justice traditionnelle dans la jurisprudence, en notant toutefois que davantage de recherches s'imposaient pour s'assurer que les deux pouvaient coexister. Le Conseil d'administration a pris acte de l'action menée par la Section et a souligné que l'indépendance des institutions nationales était de la plus haute importance pour leur réussite.

F. Lutte contre la discrimination

67. Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction du renforcement des capacités de la Section antidiscrimination de la Division de la recherche et du droit au développement du HCDH. Dans le cadre du travail à accomplir au service des mécanismes, la Section a continué à œuvrer avec les divers groupes de travail constitués de représentants des gouvernements et d'éminents experts indépendants, ainsi que du Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires afin de combler les lacunes dans les agendas de normalisation consacrés à la discrimination raciale. S'agissant de l'action déployée dans les domaines thématiques et dans les projets, la Section a eu des activités pratiques sur le

terrain consistant à aider les États dans la mise au point de plans d'action nationaux axés sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. À cet égard, deux ateliers ont été tenus en Afrique en collaboration avec l'Organisation internationale de la francophonie, à l'intention des États de langue française. Des préparatifs sont en cours en vue de la tenue, en décembre 2010 à Addis-Abeba, d'un atelier s'adressant aux États africains de langue anglaise. Le Conseil d'administration s'est également dit intéressé par la création future d'une base de données antidiscrimination et a été informé de plans concernant la promotion de la lutte contre la discrimination en collaboration avec des organisations sportives. Il a été sensibilisé au soutien que demanderont les activités liées à l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine en 2011.

68. Le Conseil d'administration a été informé des activités relatives au suivi de la Conférence d'examen de Durban et des préparatifs de la Journée des droits de l'homme en 2010 sur le thème des défenseurs des droits de l'homme qui luttent contre la discrimination. Pour conclure, le Conseil d'administration a remercié la Section de cette mise à jour et a pris bonne note de ses réalisations.

VII. Conclusion

69. **À l'issue des sessions, les membres du Conseil d'administration et les hauts fonctionnaires du HCDH ont pu s'entretenir dans le cadre d'un dialogue interactif ave les États Membres. Le but de ce dialogue était d'informer les États Membres et de les mettre au courant des derniers développements concernant l'environnement, la structure et les opérations du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique et de présenter la situation financière du Fonds et des activités financées par le Fonds. Ce dialogue a réuni de nombreux participants et les États Membres ont manifesté leur intérêt pour les questions suivantes: la proportion des fonds reçus par les présences sur le terrain, la question de savoir si des fonds étaient mis à la disposition des activités liées à l'EPU sur le terrain, le rapport entre les dépenses de personnel et les dépenses d'activités du Fonds de contributions volontaires et les critères de sélection des activités soutenues par le Fonds. Le Président a clôturé la session en remerciant les États Membres de leur soutien au Fonds et de l'intérêt qu'ils continuent de témoigner pour l'action du HCDH.**

70. **Les trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique sont prévues respectivement du 26 au 29 mai 2011 et du 31 octobre au 4 novembre 2011.**

Annexes

I. État estimatif des recettes et des dépenses du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (du 1er janvier au 23 septembre 2010)

		Dollars É.-U.
I.	Recettes	
	Contributions volontaires reçues en 2010	14 149 427
	Recettes diverses et intérêts	339 153
	Total des recettes	**14 488 580**
II.	Dépenses[a]	
	Dépenses de personnel	6 897 618
	Honoraires et frais de voyage des experts et des consultants	525 213
	Frais de voyage du personnel	578 483
	Frais de voyage des représentants	16 300
	Services contractuels	600 128
	Frais généraux de fonctionnement	949 864
	Fournitures et accessoires	313 051
	Subventions, contributions et séminaires	2 906 538
	Dépenses d'appui aux programmes	1 596 915
	Total des dépenses	**14 384 110**
Excédent/(déficit) net pour la période		104 470
Solde du Fonds au 31 décembre 2009		19 331 601
Ajustements et économies par rapport à la période précédente/pertes de change		469 021
Réserve de fonctionnement		(2 616 750)
Transfert/remboursement aux donateurs		–
	Solde au 23 septembre 2010	**17 288 342**

[a] Décaissements et obligations.

II. Évolution comparée des recettes du Fonds de contributions volontaires et des autres ressources extrabudgétaires du HCDH pour 2000-2010 (au 31 août 2010)

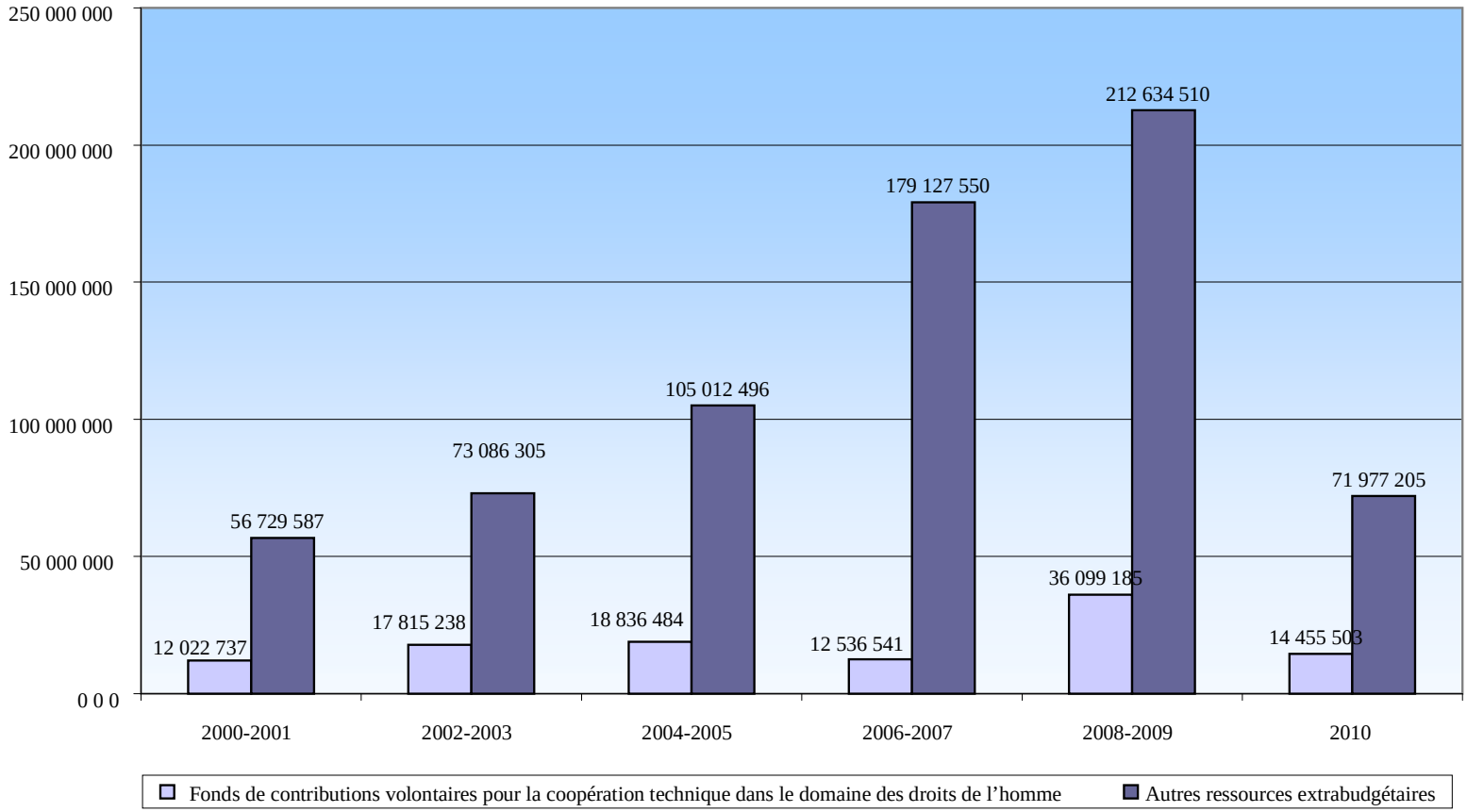

III. Évolution comparée des dépenses au titre du Fonds de contributions volontaires et des autres ressources extrabudgétaires du HCDH pour 2000-2010 (au 31 août 2010)

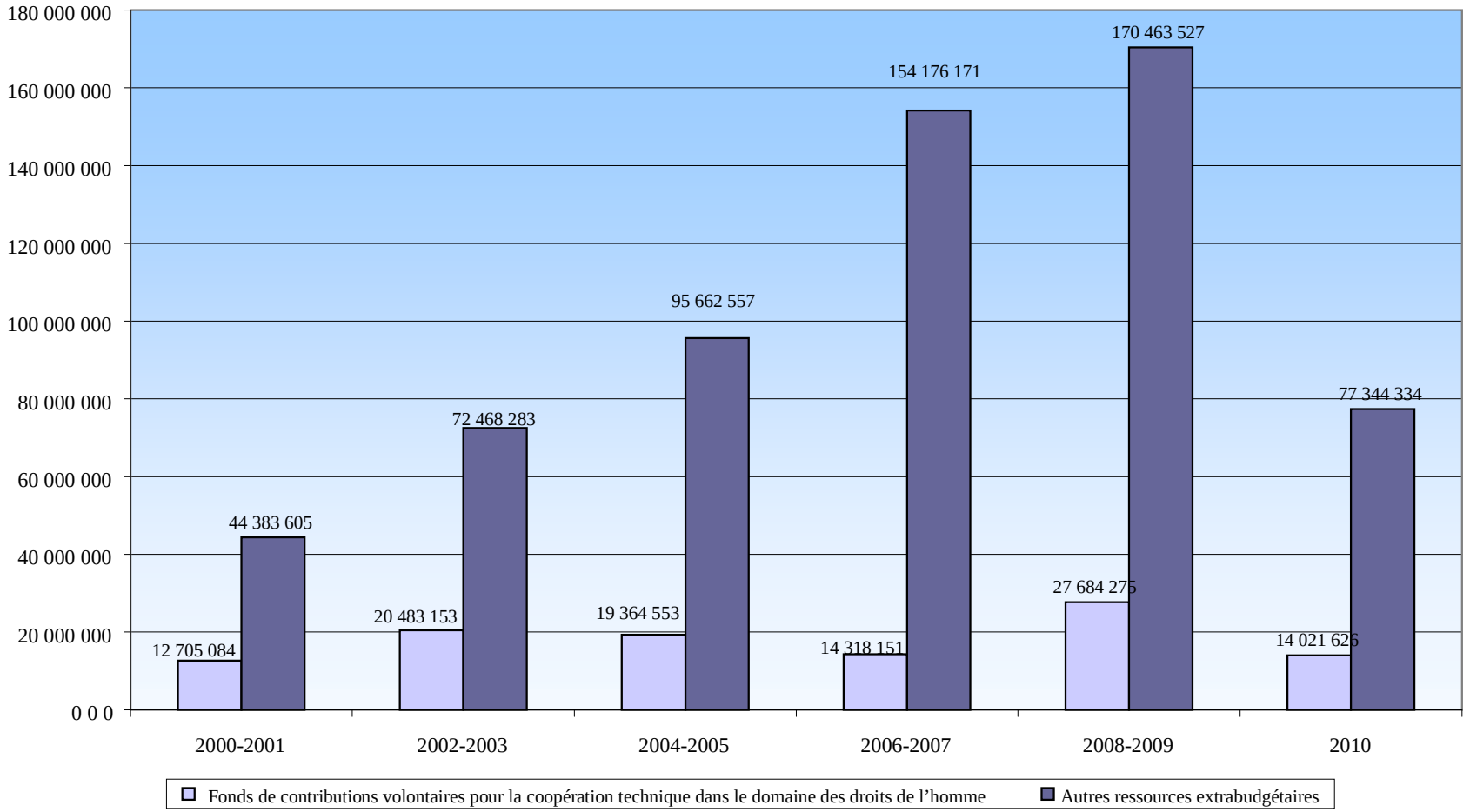

IV. Liste des donateurs du Fonds de contributions volontaires pour 2010-2011 (au 23 septembre 2010)

	2010 *Dollars É.-U.*	*État*	*2011* *Dollars É.-U.*[b]	*État*
Agence internationale suédoise de coopération au développement	1 146 319,38	Payé	1 352 448,00	Annonce de contribution
Agence internationale suédoise de coopération au développement	23 091,09	Annonce de contribution	–	
Agence suisse pour le développement et la coopération	1 295 336,79	Payé	–	
Allemagne	616 522,81	Payé	–	
Autriche	226 137,67	Payé	–	
Commission européenne	1 506 024,10	Payé	–	
États-Unis d'Amérique	142 000,00	Payé	–	
Finlande	207 151,66	Payé	–	
Inde	50 000,00	Payé	–	
Japon	200 000,00	Payé	–	
Liechtenstein	18 450,00	Payé	–	
Norvège	3 090 489,53	Payé	–	
Organisation internationale de la francophonie	23 056,42	Payé	–	
Panama	2 000,00	Payé	–	
Pays-Bas	3 931 847,97	Payé	3 811 944,00	Annonce de contribution
Suisse (projet pour le Darfour)	180 000,00	Payé	200 505,00	Annonce de contribution
Total	**14 149 427,42**		**5 364 897,00**	

[b] Montant estimatif en dollars É.-U. sur la base d'une annonce de contribution en monnaie locale. Sont inclus les fonds réservés par les donateurs pour le Fonds de contributions volontaires et/ou les activités du HCDH financées par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires, de même que les fonds sans affectation spéciale alloués au Fonds de contributions volontaires par le HCDH.

V. Total des contributions volontaires au Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique par année, de 2004 à 2010 (au 23 septembre 2010)

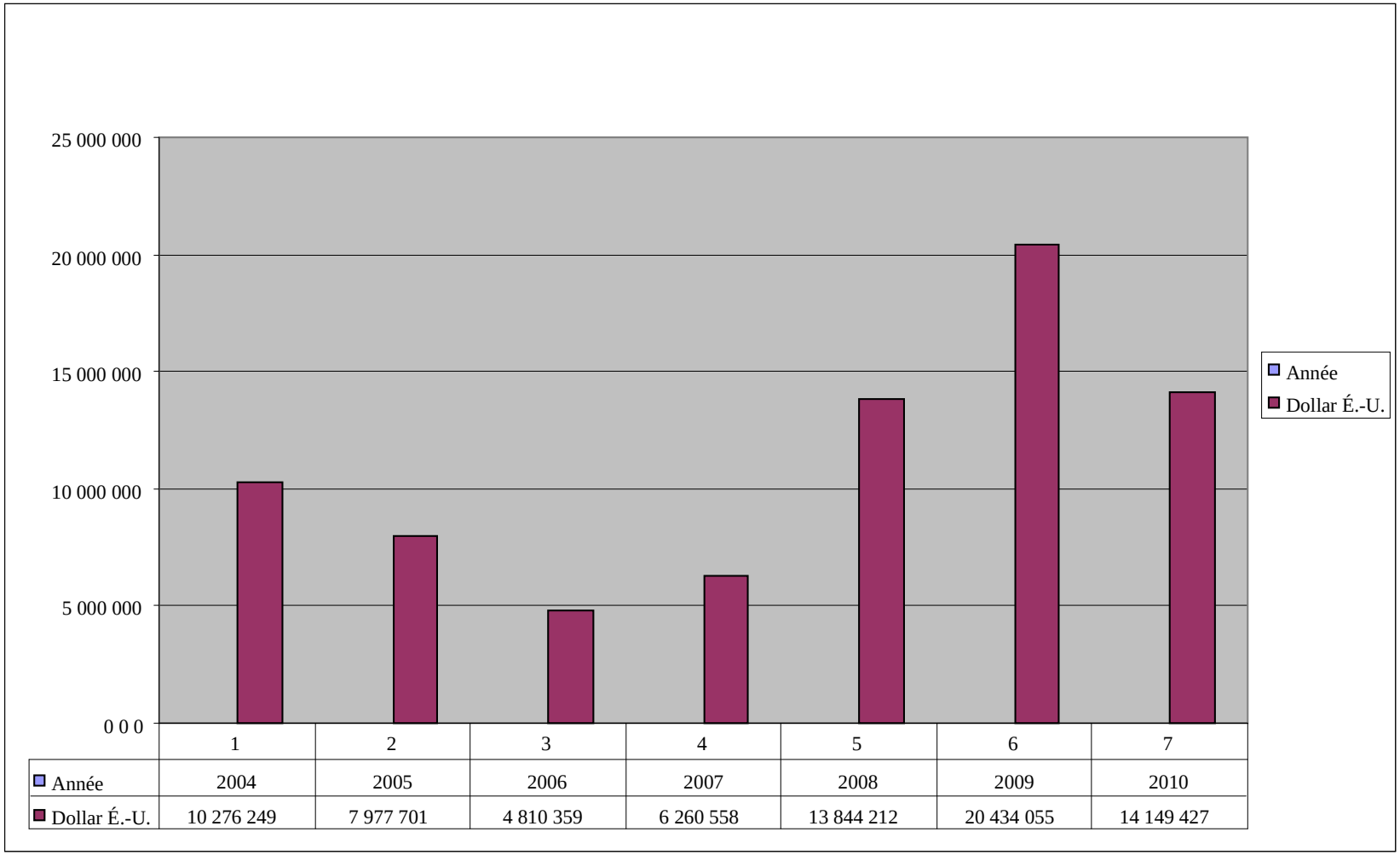

	1	2	3	4	5	6	7
Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dollar É.-U.	10 276 249	7 977 701	4 810 359	6 260 558	13 844 212	20 434 055	14 149 427

VI. État des contributions volontaires par fonds d'affection spéciale en 2010 (en dollars É.-U.)

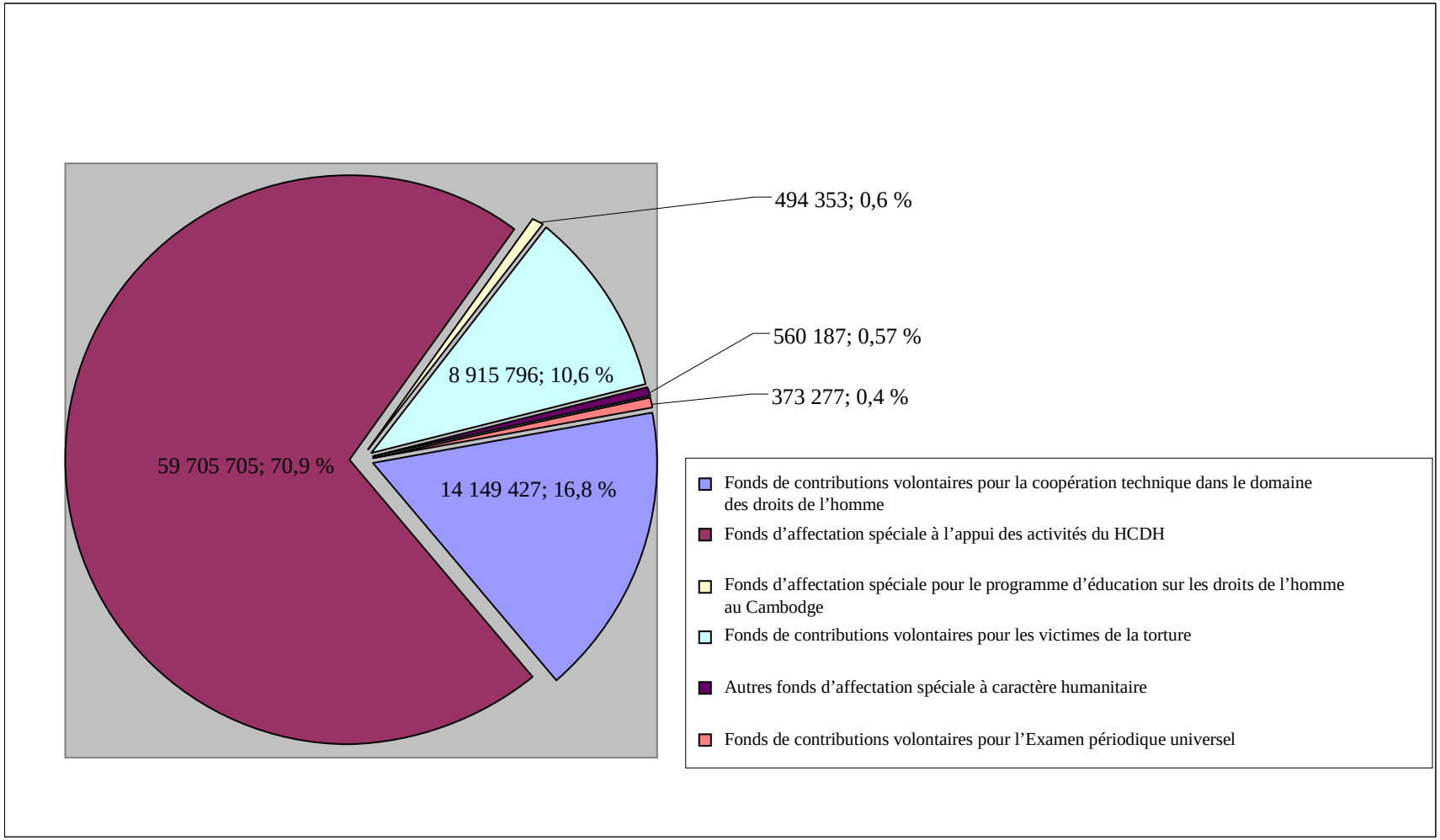

VII. État des dépenses du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique en 2010 par présence sur le terrain (au 23 septembre 2010)

Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique	*Plan de coûts (dollars É.-U.)*			*Dépenses*
	Activités	*Dépenses de personnel*	*Total*	*Total (au 23 sept. 2010) en dollars É.-U.*
I. Conseillers pour les droits de l'homme du HCDH dans les équipes de pays des Nations Unies en:				
Équateur	139 555	348 849	488 404	430 152
Fédération de Russie	517 314	546 617	1 063 931	705 223
Guinée	167 466	351 249	518 715	394 921
Honduras	123 771	417 987	541 758	537 205
Indonésie	158 652	69 798	228 450	27 287
Kenya	618 816	365 295	984 111	892 203
Madagascar	89 799	109 244	199 043	–
Moldova	59 257	196 580	255 837	192 044
Nicaragua	57 348	194 192	251 540	186 686
Niger	21 131	280 335	301 466	248 470
Papouasie-Nouvelle-Guinée	163 755	242 308	406 063	298 444
Paraguay	235 492	386 008	621 500	285 360
Région des Grands Lacs (Burundi)	169 578	225 878	395 456	138 405
Rwanda	101 700	194 866	296 566	218 989
Sri Lanka	204 982	260 777	465 759	341 360
Sud-Caucase, Géorgie	369 628	859 261	1 228 889	762 165
Ukraine	339 000	114 403	148 303	–
Yémen	69 608	176 642	246 250	2 827
Zimbabwe	40 508	34 780	75 288	–
Total partiel	**3 342 260**	**5 375 069**	**8 717 329**	**5 661 741**
II. Composantes droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies en:				
Afghanistan	385 141	571 003	956 144	577 060
Côte d'Ivoire	172 099	–	172 099	149 273
Libéria	70 105	–	70 105	59 964
Sierra Leone	234 831	216 097	450 928	411 821
Somalie	111 424	269 291	380 715	212 357
Timor-Leste	643 316	30 022	673 338	644 001
Darfour, Soudan (financement de la Suisse)	102 824	77 176	180 000	109 970
Soudan	406 574	–	406 574	307 543
Total partiel	**2 126 314**	**1 163 589**	**3 289 903**	**2 471 989**

Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique	*Plan de coûts (dollars É.-U.)*			*Dépenses*
	Activités	*Dépenses de personnel*	*Total*	*Total (au 23 sept. 2010) en dollars É.-U.*
III. Bureaux de pays/autonomes du HCDH:				
Bolivie (État plurinational de)	635 246	1 271 780	1 907 026	1 284 010
Kosovo	188 032	718 025	906 057	509 738
Mauritanie	460 136	420 674	880 810	266 599
Mexique	420 722	1 303 531	1 724 253	1 310 132
Territoire palestinien occupé	638 284	2 036 850	2 675 134	1 766 243
Togo	697 289	716 352	1 413 641	1 113 658
Total partiel	**3 039 709**	**6 467 212**	**9 506 921**	**6 250 380**
Total des dépenses (y compris 13 % de dépenses d'appui au programme)	**8 508 283**	**13 005 870**	**2 1 514 153**	**14 384 110**